

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Bureau de la Formation pour l'Emploi

Règlement de l'appel à projets

PARIS EMPLOIS à DOMICILE



Formations professionnelles aux métiers des services à la personne et du soin

Publication : 25 avril 2024

Réunion de lancement sur l'appel à projets PEAD4 : 29 mai 24 14h30-17h30

Inscription : <https://my.weezevent.com/rencontre-aap-pead4>

Date limite des candidatures :

Dépôt avant-projet (par mail, facultatif mais conseillé) : 14 juin 2024

Dépôt projet final sur ParisAsso : 25 juin 2024

Contacts : dae-parisemploisadomicile@paris.fr

Copie: pascal.mongin@paris.fr

Table des matières

1/ Contexte.....	3
2/ Objectifs Paris Emplois à Domicile (PEAD).....	4
3/ Structures éligibles.....	4
4/ Projets éligibles	4
5/ Publics parisiens visés	5
6/ Métiers visés.....	6
7/ Soutien de la collectivité parisienne.....	6
7.1 En fonctionnement :	6
7.2 En investissement :.....	6
7.3 En Labellisation.....	7
8/ Calendrier	7
9/ Modalités de réponse à l'appel à projets.....	7
10/ Sélection des projets.....	7
10.1 Cohérence et pertinence globale du projet :.....	8
10.2 La cohérence et la faisabilité économique du projet :	8
10.3 L'expertise du porteur de projet dans le secteur d'activité visé :.....	8
10.4 L'ingénierie dans le parcours du stagiaire	8
10.5 Partenariat et ancrage local :	8
11/ Référencement des formations :	9
12 / Conventionnement et versement de la subvention :.....	9
13 / Évaluation des actions et du suivi des publics :.....	9
Annexe 1 : Guide de dépôt d'une demande de subvention.....	10

1/ Contexte

Le programme « Paris Emplois à Domicile » a pour ambition de répondre aux besoins des actives pour la garde de leurs enfants ou encore à la demande croissante des personnes âgées de demeurer chez elles le plus longtemps possible. Le taux d'emploi féminin élevé, l'allongement de l'espérance de vie et l'adoption du schéma seniors Paris 2022-2026 renforcent la demande en personnels qualifiés aptes à assister les Parisien.nes dans des tâches quotidiennes.

Au cours de ces quinze dernières années, les métiers des services à la personne ont connu une forte évolution, impactés d'une part par les lois du 11 février 2005 sur le handicap et celle du 28 décembre 2015 sur l'Adaptation de la Société au Vieillessement et d'autre part par les évolutions familiales et leurs modes de vie. Aujourd'hui, les frontières entre les acteurs de l'aide à domicile et ceux du soin sont ténues, ce qui nécessite un personnel souvent polyvalent. Parallèlement, les besoins des entreprises sont élevés et l'exigence de qualification et de réduction du turn-over sur ces métiers constituent deux enjeux majeurs.

Paris compte ainsi plus de 500 000 femmes entre 15 et 44 ans susceptibles de rechercher une solution de garde d'enfants. Par ailleurs, 170 000 personnes (8% de la population parisienne ; 220 000 en 2030 selon l'INSEE) de plus de 75 ans dont la moitié vivent seules.

On constate un enjeu de renouvellement des actives exerçant un métier du service à la personne et du soin. Le taux de départ à la retraite est estimé à plus de 50 % et les besoins chiffrés à plus de 150.000 emplois en Ile de France d'ici 2030 selon la FEPEM. Ce chiffre illustre la nécessité d'intervenir par le biais de la formation pour assurer la continuité de l'offre de service dans ces secteurs.

Afin de répondre aux besoins des foyers parisiens, et au renouvellement de la population active de ces secteurs, la Ville de Paris lance la 4^{ième} édition de cet appel à projets qui a pour objectif de soutenir des formations visant les métiers des services à la personne, en complémentarité avec l'offre de la région Île-de-France et de Pôle Emploi.

Autour d'un maillage territorial et associatif dense et d'un modèle de formations gratuites pour les apprenant.es, Paris Emplois à Domicile offrira des opportunités pour tou.tes, y compris des publics moins facilement repérés par les entreprises qui embauchent.

Enfin, cet appel à projets s'accompagne d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des Opérateurs de Compétence publié en janvier 2024 ayant pour objet de développer des partenariats de la Ville de Paris avec la branche des services à la personne. Les propositions porteront sur des montages de parcours possibles, articulant des actions de formation pré-qualifiantes et les dispositifs de Préparation Opérationnelle à l'Emploi collective et en alternance (POEC et POEA) puis des contrats en alternance, associant les entreprises adhérentes des OPCO.

2/ Objectifs Paris Emplois à Domicile (PEAD)

- Offrir aux Parisien.nes éloigné.es de l'emploi des **parcours d'accès** aux qualifications à travers des sas d'entrée dans les services à la personne ;
- Proposer une offre de formations qualifiante ciblée sur des **métiers « polyvalents » des services à la personne et du soin** afin de répondre aux besoins des personnes et des employeurs ;
- Faciliter la mise en **relation des publics chercheurs d'emploi avec les entreprises qui recrutent.**

3/ Structures éligibles

Peuvent candidater les entités dotées d'une des formes juridiques suivantes: les associations, les établissements publics, les fondations, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les entreprises commerciales agréées solidaires d'utilité sociale (ESUS), les coopératives ;

L'organisme réalisant la formation doit disposer de :

- o Un numéro de déclaration d'activité (en cas de projet déposé en consortium, le NDA sera exigé uniquement pour l'organisme assurant la formation),
- o La certification Qualiopi en cas de demande d'autres financements publics (Etat, Pôle Emploi, Région, OPCO).

Une organisation tissant des liens multiples avec son écosystème parisien mobilise des expertises variées tant sur la détection des futurs stagiaires que sur la formation et l'accompagnement vers l'emploi. Les candidatures en consortium participent de ce maillage et sont acceptées.

Les porteurs de projet se présentant en consortium doivent désigner un chef de file qui sera l'interlocuteur privilégié de la Ville de Paris durant l'appel à projets et sa mise en œuvre. Une convention de partenariat doit être déposée avec le projet, en amont du conventionnement avec la Ville, précisant la répartition des tâches, les engagements réciproques et contrepartie, les modalités de suivi des actions, la répartition des financements et les conditions de reversement de la subvention. Cet accord devra à minima couvrir la durée de réalisation du projet porté par les membres du consortium.

4/ Projets éligibles

Tous les projets présentés devront apporter à leurs participants les bénéfices suivants :

- la levée des freins à l'emploi, par exemple ceux liés à une faible maîtrise des compétences et savoirs de base, notamment en français ;
- des compétences métiers, définies en fonction du domaine visé ;
- une meilleure connaissance du milieu professionnel, notamment du secteur d'activité, du monde de l'entreprise, des acteurs du service public et associatif de l'emploi.

Les éléments essentiels de l'action doivent clairement apparaître dans le dossier de candidature : finalité de l'action ; volumes horaires des formations théoriques et stages/immersion; périodicité de

chacun des modules mis en place ; nombre de bénéficiaires envisagés ; priorités en termes de public accompagné parmi les publics cibles en infra (point 5).

Les projets doivent cibler des besoins de formation non couverts et/ou insuffisamment couverts en complémentarité avec l'offre de droit commun.

Les actions soutenues proposent des parcours d'insertion vers l'emploi, favorisent l'entrée à des dispositifs de formation qualifiants, ou permettent la création d'activité. Les projets de formation peuvent ainsi être, soit :

- **préqualifiants** ou **qualifiants**, visant à développer tout ou partie d'une qualification professionnelle reconnue par les entreprises ou les organismes et employeurs de la filière ;
- **certifiants**, par l'intermédiaire de titres inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou au Répertoire Spécifique, ou de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) reconnus par les branches.

Seront privilégiés les projets qui :

- indiquent leur capacité à détecter et recruter des stagiaires pour les former ;
- intègrent les entreprises dans le processus, notamment via des préparations opérationnelles à l'emploi pour les projets qualifiants ou un apport financier d'au moins 30% des coûts dans le plan de financement ;
- articulent en une ou deux sessions contiguës formation pré-qualifiante, puis qualifiante (certification complète ou titre professionnel) ;
- favorisent la montée en compétences et les parcours vers l'employabilité ;
- sont gratuits pour les bénéficiaires, un reste à charge symbolique pourra être toléré s'il est indiqué dans le dossier de candidature.

Ne sont pas éligibles, les projets :

- destinés aux salarié.es ;
- ne répondant pas à au moins l'un des thèmes de l'appel à projets ;
- se limitant au financement du fonctionnement courant ;
- ne respectant pas les critères liés aux types d'actions soutenues ;
- visant une étude de diagnostic, de marché ou de faisabilité
- les projets sans lien avec le territoire parisien ;
- qui concernent moins de **12** Parisien.nes par an.

5/ Publics parisiens visés

Les demandeur.ses d'emploi parisien.nes quel que soit leur statut dès lors qu'ils sont inscrit.es auprès du service public de l'emploi prioritairement

- Les demandeur.ses d'emploi, notamment de longue durée ;
- Les bénéficiaires du RSA ;
- Les résident.es des quartiers prioritaires ;
- Le public en mobilité ou reconversion professionnelle de 45 ans et plus ;
- Les ressortissant.es étranger.ères avec titre de séjour

Une attention particulière sera portée à la parité femmes-hommes dans les actions proposées.

Les formations peuvent être étendues à d'autres publics dès lors que le soutien demandé au présent appel à projets vise les demandeur.ses d'emploi parisien.nes.

6/ Métiers visés

- Les professionnel.les de l'aide à domicile et de la gestion de la vie quotidienne, qui répondent de manière la plus large aux besoins quotidiens et polyvalents des foyers parisiens ;
- Les professionnel.les de la petite enfance

7/ Soutien de la collectivité parisienne

Le soutien de la collectivité peut prendre la forme d'un label, sans soutien financier, ou d'un soutien financier.

Soutien financier sous forme de subvention : une subvention peut être attribuée en fonctionnement et/ou investissement pour soutenir par exemple :

7.1 En fonctionnement :

- rémunération des intervenant.es de formation ;
- charges et frais divers de gestion nécessaires pour assurer les formations présentées au présent appel à projets et dont la liste détaillée (nature et finalité) sera présentée préalablement dans le dossier de candidature.

7.2 En investissement :

- Financement de coût d'ingénierie pédagogique incluant la création d'outils et d'innovations pédagogiques à caractère durable (les livrables attendus devront être définis) ;
- Financement de biens durables tels que l'équipement de locaux, du matériel dédié spécifiquement à l'offre de formation pour en accroître la capacité.
- Financement de petits travaux permettant d'améliorer les conditions de formation (travaux de second œuvre dans les salles de classe en priorité), dans des locaux situés à Paris intra-muros

Les coûts des investissements proposés devront être maîtrisés et les solutions ouvertes privilégiées, pour tout ou partie des projets. La Ville de Paris sera attentive aux solutions techniques déjà existantes sur le marché et se réserve le droit de ne pas soutenir des projets proches déjà financés ou existants.

Les réalisations à partir d'investissements immatériels, dans les solutions d'enseignement tels que les cours en ligne et les plateformes d'apprentissage et de ressources formation, devront faire l'objet de diffusion et partagées avec d'autres organismes Paris Emplois à Domicile. Ces outils auront pour vocation à bénéficier au plus grand nombre de Parisiens.

Les investissements réalisés le dernier trimestre encadré par la convention seront exclus.

La présentation du budget prévisionnel du projet devra permettre d'identifier l'affectation des montants demandés en fonctionnement et en investissement, de manière distincte. **Les demandes en investissement devront obligatoirement être accompagnées par un ou plusieurs devis au dépôt du projet sur Paris Asso.**

Les projets devront obligatoirement faire l'objet d'un ou plusieurs cofinancements.

7.3 En Labellisation

Les candidat.es souhaitant obtenir le label PEAD, sans soutien financier, doivent également déposer un dossier de candidature et préciser les conditions permettant d'assurer la gratuité des cursus de formation pour les apprenant.es.

8/ Calendrier

- Lancement : 25 avril 2024
- Date limite de dépôt du pré-projet (facultatif mais conseillé) par mail : 14 juin
- Réunion de lancement : 29 mai
- Date limite de dépôt du projet final sur le portail Paris Asso / Paris Subventions : 25 juin
- Comité de sélection : septembre
- Conseil de Paris visé : novembre

Les candidats sont invités à manifester leur intérêt et déposer un pré-projet par courriel adressé à dae-parisemploisadomicile@paris.fr avant le 14 juin 2024. Toute information nouvelle ou réponse à une question apportée à l'un des candidats qui comporterait des éléments non fournis dans le présent règlement donnera lieu à la publication d'une foire aux questions sur le site internet de la Ville à l'adresse <https://www.paris.fr/appels-a-projets> (appel à projets parisemploisadomicile 2024).

En cas de vote favorable au Conseil de Paris, une convention sera signée pour une durée d'un an (décembre 2024 à décembre 2025). Les actions de formations doivent se dérouler sur la période encadrée par la convention.

9/ Modalités de réponse à l'appel à projets

Les structures devront transmettre leurs réponses finales, par voie dématérialisée uniquement, sur le [site Internet de la Ville de Paris](#) (page « Paris Asso / Paris Subventions »). Pour les associations ou les structures qui ne seraient pas encore référencées, il convient de le faire en suivant les indications mentionnées dans ce portail, avant dépôt de la demande. Un délai de 48h est à prévoir pour la validation du dossier. **Il est fortement recommandé de ne pas attendre le jour de la clôture de l'appel à projets pour initier et envoyer son projet sur Paris Asso / Paris Subventions.**

La liste complète des documents à joindre à la candidature sur Paris Asso est détaillé dans [paris.fr](#) sur le lien [Les demandes de subventions - Ville de Paris](#)

10/ Sélection des projets

Un jury de sélection se tiendra en septembre 2024, afin d'analyser les demandes et proposer des projets au vote du Conseil de Paris, en vue de l'attribution de subventions. Il sera présidé par des élu.es de la Ville ou leurs représentant.es, et composé de représentant.es de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, ainsi que des personnalités qualifiées.

La qualité des projets sera évaluée au regard des critères non hiérarchisés suivants :

10.1 Cohérence et pertinence globale du projet :

- Réponses aux objectifs de l'appel à projets et à des besoins clairement identifiés
- Ciblage sur des métiers en tension,
- Ciblage des publics précédemment définis : accessibilités, volumétrie, adéquation des formations aux niveaux des apprenants et aux attentes des entreprises.

10.2 La cohérence et la faisabilité économique du projet :

- Présentation d'un budget détaillé et à l'équilibre
- Moyens humains et financiers cohérent avec les objectifs,
- Cofinancements identifiés et obtenus
- Justification des demandes de subventions
- Solidité financière de l'organisme (situation financière saine et plan de financement en cohérence avec le projet).

La subvention demandée devra venir en complément d'autres ressources affectées au projet et ne pourra excéder 60 % des ressources prévisionnelles du projet en fonctionnement. L'objectif visé est la gratuité des formations pour les apprenants, un reste à charge symbolique est toléré et doit être mentionné dans le dossier de candidature. Le budget prévisionnel devra faire apparaître la modalité d'atteinte de cet objectif.

10.3 L'expertise du porteur de projet dans le secteur d'activité visé :

- Une capacité à former et transmettre des savoir-faire : composition de l'équipe, qualification des formateurs et intervenants,
- Contenus pédagogiques de la formation : technique, technique de retour à l'emploi, immersion,
- Atouts du projet en termes d'innovations, notamment pédagogiques,
- Préparation à une certification ou obtention d'une certification

10.4 L'ingénierie dans le parcours du stagiaire

- Sources et modalités de détection des stagiaires parisiens,
- Accompagnement vers l'emploi : accompagnement du stagiaire, identification des suites de parcours, préparation aux certifications, relation avec entreprises parisiennes

10.5 Partenariat et ancrage local :

- Valorisation de l'ancrage local parisien : lien avec des associations, Institutionnels,
- Les connexions avec le tissu associatif et institutionnel parisien et avec les entreprises, notamment parisiennes.
- Valorisation des partenariats : écoles de formation, intervenants thématiques, entreprises,
- Qualité et réactivité du suivi et compte rendu des actions auprès de la Ville.

11/ Référencement des formations :

Les projets financés dans le cadre de l'AAP Paris Emplois à domicile devront être référencés sur les plateformes suivantes :

- la plateforme Dokelio <https://dokelio-idf.fr> permettant d'enregistrer l'offre de formation PEAD en offre conventionnée ;
- la plateforme de France Travail Kairos, pour l'enregistrement des formations PEAD et la mise en place des AIF, POEC ou POEI.

12 / Conventionnement et versement de la subvention :

Une convention annuelle définissant les objectifs, les délais de réalisation de l'action, le montant de la subvention, les engagements de la structure et les conditions d'évaluation de l'action sera signée entre la Ville de Paris et le porteur de projet.

Le montant de la subvention attribuée, fera l'objet d'un versement unique dans les 2 mois suivants le vote du Conseil de Paris. Il est recommandé d'attendre le passage en Conseil de Paris pour démarrer les formations.

13 / Évaluation des actions et du suivi des publics :

Les bénéficiaires des subventions remettront un bilan d'activité à l'issue de l'action, ainsi qu'un bilan financier (CERFA 15059-02), dans le cadre du contrôle de l'emploi des fonds versés par la collectivité parisienne conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales. Ces documents, dont les modèles sont fournis par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, seront à déposer dans Paris Asso – Paris Subventions (en format .pdf), en pièce jointe de leur demande, dans les 6 mois suivant la fin de leur action. En cas d'octroi d'une subvention d'investissement, les factures correspondant aux dépenses devront également être ajoutées dans Paris Asso – Paris Subventions.

Les bénéficiaires participeront par ailleurs à toute réunion (comité de suivi, réunion de bilan...) organisée par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Annexe 1 : Guide de dépôt d'une demande de subvention

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, **disposer d'un compte Paris Asso** ([Associations : SIMPA devient Paris Asso ! - Ville de Paris](#)).

Si ce n'est pas déjà le cas, il est recommandé de créer votre compte dès maintenant.
Plus d'informations sur [Les demandes de subventions - Ville de Paris](#)

1) Déposer une demande de subvention

Ce process s'adresse aux structures ayant déjà un compte Paris Asso fonctionnel.

Commencer sa demande

Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes » :

PARIS | Asso

LES SERVICES FLASH INFOS LE PORTAIL M

Mon association / organisme

Mise à jour le 30/08/2023

MON ASSO DOCUMENTS UTILISATEURS

AJOUTER UNE ASSO

Et j'utilise les services Paris Asso

- Paris Subventions**
DÉPOSER OU SUIVRE MES DEMANDES
- SPORTS**
FAIRE UNE DEMANDE DE CRÉNEAU SPORTIF
- AGIR**
JE CHERCHE DES BÉNÉVOLES
- Simpa Subventions**
FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION
- Affichage numérique**
DEMANDER LA DIFFUSION D'UNE AFFICHE

Le service Subventions s'ouvre :

Dépôt et suivi de demandes de subventions

Vous êtes connecté(e) sur le compte de l'association « PARIS »

Pour sélectionner une autre association, rendez-vous sur le portail de Paris Asso

Vous avez 1 activité en attente qui nécessite l'ouverture de vos demandes. Veuillez consulter vos demandes

Vous souhaitez :

- Répondre à un appel à projets de la Ville de Paris
- Faire une demande de subvention

Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

Sinon, aller en bas de page pour visualiser l'ensemble des Appels à projets en cours, choisir « Appel à projets Paris Emplois à Domicile », cliquer « je réponds »

Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

Identité de l'association

Nom :
Sigle :
Site Web :
Numéro :
Nom :
Adresse :
Code :
Ville :
Région :

Adresse de correspondance MODIFIÉE

Adresse :
Code Postal :
Ville : PARIS :
Téléphone :
Courriel :

Responsable légal

Nom :
Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :

Vos coordonnées individuelles

Nom :
Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :

Autres caractéristiques

Nombre de bénéficiaires :
Nombre de salariés :
Nombre d'adhérents :

Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par souci de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire National des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants :
- Statuts : Enregistrés :

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir

Abandonner Déposer

Un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

Formulaire de demande à remplir :

La première partie du formulaire concerne votre structure. Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets.

2 Information sur votre structure

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou Fédération, indiquez son nom complet (ne pas utiliser de sigle)

N

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'années * Nombre de bénévoles *

Nombre de personnes mises à disposition ou détachés par une autorité Publique * Nombre de salariés ou équivalent temps plein travaillé (ETPT) *

Recueil d'aide ?

*Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

[Quitter](#) [Passer à l'étape suivante](#)

3 Informations Financières

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ?
 Oui Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières ou en nature) et en nature sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ?
 Oui Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?
 Oui Non

Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024 *

2024	
CHARGES GLOBALES	2 000
PRODUITS GLOBAUX	1 300
DONT SUBVENTION VILLE DE PARIS	100

* Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

Budget prévisionnel de la structure *
 (Fichier PDF ou format reconnu (xls, xlsx, pdf, txt, csv)) (par parti maximum de 10 Mo)

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document

Modèle de budget prévisionnel

Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat et de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présentez le budget de l'association dans ses grandes masses (produits et charges).

Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici.

Vous devez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

La deuxième partie du formulaire concerne votre projet

Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerneront le projet qui fait l'objet de la demande.

5
Objet de la demande

Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

Objectifs * 800 caractères maximum

Présenter les objectifs fixés pour votre action en les rattachant au contexte dans laquelle elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

Description * 2000 caractères maximum

Décrivez les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

Bénéficiaires * 800 caractères maximum


Indiquez le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (caractéristiques sociales, âge, genre, résidence etc).

Date de début * Date de fin *

Indiquez les dates de réalisation de l'action.

Indicateurs d'évaluation du projet * 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.



Enregistrer

?

Aide

Indicateurs d'évaluation du projet * 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.

↑

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Document de présentation complémentaire
5 fichiers au plus. Formats autorisés (.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx), d'un poids maximal de 10 Mo

Téléchargez ici les documents liés à votre projet:

1/ Le **dossier de candidature complété, en format word ou pdf non scanné** (la version Word est disponible auprès de DAE-PARISEMPLAISADOMICILE@PARIS.FR)

2/ Si un projet a bénéficié d'une subvention au titre de l'appel à projets Paris Emplois à Domicile précédemment et que l'action est encore en cours ou terminée depuis moins de 6 mois: joindre **un bilan intermédiaire sur papier libre et la grille excel de bilan**. Ils préciseront notamment les modalités de sourcing mises en œuvre, les profils des bénéficiaires entrés en formation, l'état d'avancement de l'action, les partenariats mis en place, les ajustements envisagés le cas échéant.

3/ **Si le projet concerne plusieurs associations ou structures (consortium)** : la structure chef de file remplit la demande de subvention et dépose une **fiche descriptive** des autres structures (précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités), ainsi qu'une **convention de partenariat** précisant notamment les conditions de reversement de la subvention

4/ En cas de demande de subvention d'investissement: joindre le(s) **devis** correspondant(s) et si nécessaire un accord du bailleur

5/ Facultatif: tout autre document permettant la bonne compréhension du projet, tel qu'un programme pédagogique détaillé

6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- Dossier COSA (CERFA)
- Agrément ESUS
- Dossier de candidature à appel à projets
- Devis investissement
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Fiche technique sports de proximité
- BP établissement petite enfance
- Dotations amortissements petite enfance
- Bilan intermédiaire action n-1
- Formulaire Jeunesse
- Agréments Vacances Adaptées
- Attestations de co-construction TAP
- Convention de partenariat
- Fiche descriptive du des partenaire.s

Localisation de l'action

Votre action concerne *

Tout Paris

Un ou des arrondissement(s) en particulier

Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites * 800 caractères maximum

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (parcage et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes des bénévoles et/ou salariés etc). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 150 mots environ.

	NOMBRE DE PERSONNELS *	NOMBRE EN ETD†
BENEFICIAIRES PARTICIPANTS ACTIVEMENT A L'ACTION/PROJET		
SALAIRE		
DONT EN CDI		
DONT EN CDD		
DONT EMPLOIES AIDES		
VOLONTAIRES (SERVICES CARRIERS...)		

Remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concerné, mettez un zéro. ETD† : voir aide en ligne pour la règle de calcul des Equivalents Temps Plein TRAVAIL.



Budget prévisionnel du projet


MONTANT EN EUROS *

TOTAL DES PRODUITS DU PROJET	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE AFFECTEES AU PROJET	
SUBVENTION DEMANDEE A LA VILLE DE PARIS	

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire en nature ▼

La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente 0% du total du budget du projet

Budget prévisionnel à remplir et à déposer ci-dessous  

 GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

[Quitter](#) [Passer à l'étape suivante](#)

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges).

En cas de demande de subvention en fonctionnement + en investissement : indiquez seulement le montant de la demande en fonctionnement à cet endroit

Veillez vous assurer de la validité des informations transmises. Le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social et au numéro de SIRET actuel.

Une synthèse de la demande vous est ensuite présentée et vous permet de voir si vous devez compléter la demande. Si elle n'est pas complète, vous ne pourrez pas l'envoyer. Elle sera conservée en « brouillon ».

Validation finale de votre demande initiée (brouillon)

Pour reprendre et finaliser une demande initiée, ouvrir la page 'Suivre mes demandes'

Un accusé de réception vous sera envoyé. Par la suite, vous pourrez suivre l'instruction dans la rubrique « **Suivre mes demandes** ». Si l'administration vous demande de modifier des informations ou de télécharger des documents manquants, il conviendra d'ajouter tout document éventuel sans pour autant déposer une nouvelle demande.

Quelques points de vigilances :

- **Dans tous les cas :** vous devez remplir tous les champs du formulaire de demande et joindre tous les documents demandés
- **Pensez à soigner la présentation de votre action** car c'est à partir de ces éléments qu'une fiche de présentation de votre projet est réalisée pour les élu(e)s
- **Pour les projets financés au titre d'un appel à projets PEAD précédent et terminés depuis 6 mois ou plus : le bilan excel et le compte-rendu financier** (Cerfa n°15059-02) de l'action sont à déposer sur Paris Asso dans le dossier de demande de subvention correspondant. Pour cela, il faut aller dans « Suivre mes demandes », sélectionner l'action concernée et cliquer sur « Ouvrir et justifier ».

Pour toute difficulté rencontrée dans l'usage de la plateforme Paris Asso, vous pouvez utiliser le formulaire de contact de Paris Asso / Subventions ou contacter l'une des 15 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de la Ville de Paris pour prendre un rendez-vous et vous faire accompagner dans le dépôt de votre demande ou bénéficier de leurs autres services. Les coordonnées des MVAC se trouvent sur paris.fr : [Maisons de la Vie Associative et Citoyenne - Ville de Paris](#).

Le Carrefour des Associations Parisiennes, au 181 avenue Daumesnil, propose également un accueil et un accompagnement pour les associations et les porteurs de projets associatifs ainsi que des formations gratuites autour de sujets comme la connaissance des partenaires institutionnels et la gestion financière et comptable.

2) Liste des pièces à fournir dans Paris Asso (documents du partenaire)

Les documents numérisés à fournir - en les déposant dans **l'espace Paris Asso de l'association** sont les suivants (voir aussi [Les demandes de subventions - Ville de Paris](#))

1. Si votre association a un numéro RNA (Répertoire National des Associations), le Ministère de l'Intérieur transmettra à la Ville de Paris les informations sur votre association. Si vous ne voyez pas apparaître ces informations lors de votre inscription sur Paris Asso, il faudra alors fournir dans Paris Asso : la liste à jour des membres du Conseil d'Administration, les statuts de l'association et le dernier récépissé fourni par la préfecture.
2. Le **rapport annuel d'activité 2023** validé en Assemblée Générale 2024
3. Le **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2024, complet et signé**, de validation des comptes de l'association pour l'année 2023, et de toute modification statutaire de l'association (bureau, statut, adresse...)
4. Le **relevé d'identité bancaire** ou postal original mentionnant l'adresse du siège social et le nom complet de l'association. L'adresse du siège social et le nom de l'association figurant sur le RIB et les statuts doivent impérativement correspondre aux informations mentionnées sur le récépissé de déclaration à la Préfecture.
5. **Le bilan, le compte de résultats et les annexes** des deux derniers exercices écoulés certifiés par le Président de l'association ou par un commissaire aux comptes si l'association a bénéficié de subventions publiques supérieures à 153.000€. Dans ce cas, joindre également le **rapport spécial du commissaire aux comptes** sur les conventions réglementées et les annexes. **Les comptes 2023 seront exigibles au 1er juillet 2024.**
6. Le **détail des subventions publiques** perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document sous forme de tableau est à établir par la structure ou par son cabinet comptable
7. Le **budget prévisionnel global 2024** de l'association

8. Souscrire au Contrat d'Engagement Républicain sur la plateforme Paris Asso en cochant la case « Souscrire au Contrat d'Engagement Républicain », qui se trouve dans la partie « informations générales ». **Cette action est obligatoire pour valider le dépôt de votre demande**

Pour les autres personnes morales :

Les pièces à fournir sont essentiellement identiques à celles demandées aux associations (cf. supra). Remplacer les éléments concernant spécifiquement la déclaration des associations par les documents relatifs aux entreprises :

1. Statuts de la société et plaquette de présentation, site internet
2. Kbis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées
3. Liste des dirigeants actuels de la structure
4. Agrément ESUS le cas échéant
5. S'il est exigible, rapport du commissaire aux comptes (général et spécial)
6. Le détail des subventions publiques perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document sous forme de tableau est à établir par la structure ou par son cabinet comptable